



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 28716

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les revendications de l'Association des familles de traumatisés crâniens de la Haute-Vienne (AFTC 87) concernant l'insuffisante prise en charge spécifique des enfants traumatisés crâniens. Il semble à présent établi, contrairement à une idée jusqu'ici répandue, que le traumatisme crânien survenant chez des enfants a des conséquences plus graves que chez l'adulte. Or les familles déplorent l'incompétence des IME, le peu de places en SESSAD, la déficience de l'accompagnement et du suivi de ces enfants. Elles souhaiteraient qu'une mission soit confiée à l'inspection générale des services afin d'effectuer une enquête de même type que celle réalisée pour les adultes en 1996 (rapport de l'IGAS Le Beau), ayant servi de base à la définition d'une politique de prise en charge des traumatisés crâniens adultes. En outre, les familles souhaitent que des crédits soient dégagés dès 2004 en vue de la création de cinq ou six centres de ressources pour enfants traumatisés crâniens. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles suites le Gouvernement entend donner à ces revendications.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28716

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8758